

<b>Date de séance :</b> 17 juin 2019	<b>PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical</b>	
<b>Date de convocation :</b> 6 juin 2019		
<b>Nombre de membres</b>	En exercice : 9	Présents : 8

*L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept juin à quatorze heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les bureaux du 1 rue du Canigou à CASTEIL, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

**Membres titulaires :** Mme BRUZY Evelyne ayant reçu pouvoir de Mme CASES Juliette (absente), M. CASES Jérôme et M. MACHARD Jean-François pour CASTEIL, M. BOBE Jean, M. GEA Jérôme ayant reçu pouvoir de M. MONET Eric (absent) pour CORNEILLA DE CONFLENT, M. CISZEK Georges et M. GUITART Henri pour VERNET LES BAINS.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 25 avril 2019**

M. GUITART demande pourquoi les travaux prévus à Corneilla sont de 74 000 € sur le compte rendu alors qu'ils avaient été annoncés à 200 000 € le jour de la séance. M. ARRO explique que seul le réseau d'eau potable est à réhabiliter, le passage caméra ne justifiant pas de refaire le réseaux assainissement.

**VOTE : 8 pour**

**2) Approbation des Rapports Annuels du Délégué 2018 (RAD) pour les services eau potable et assainissement**

RAD eau potable

M. CISZEK interroge M. ARRO sur les résultats d'analyse de l'ARS et sur les problèmes de filtration à la station de traitement.

M. ARRO précise que la remise en marche d'une usine de traitement d'eau vu les travaux réalisés pour retrouver l'équilibre et le bon fonctionnement de l'usine, peut durer des mois voire des années. L'exploitant a installé une nouvelle sonde à l'usine, de manière à atteindre des résultats corrects lors des relevés de l'ARS.

Pour ce qui concerne la conformité de l'eau, il n'y a pas de problème sanitaire pour l'ARS mais il s'agit de « références de qualité » et non pas de références obligatoires. Après discussions entre SAUR et l'ARS, le dernier relevé pour Corneilla s'est avéré conforme. Les relevés de l'ARS sont effectués à tour de rôle, sur les 3 communes.

Des échanges techniques sur la filtration de l'eau à la station se déroulent entre MM. CISZEK et ARRO.

M. CISZEK interroge M. ARRO sur l'évolution de certains chiffres notamment les mètres cubes de lavage de la station. Il demande pourquoi certaines recherches de fuites ont été aussi longues, et si des pénalités de retard ont été appliquées à l'exploitant. M. ARRO répond que lorsque les réseaux sont en PVC, il est très difficile de détecter certaines fuites. Il existe des nouveaux procédés (système d'écoute en surface placé tous les 150/200m) à installer sur le PVC mais cela coûte très cher. Le PVC au niveau de l'eau potable est amené à être supprimé.

M. CISZEK constate une différence sur le montant des kms de réseaux eau potable reportés dans le rapport. M. ARRO vérifiera auprès de l'exploitant quel est le bon chiffre et le fera modifier.

M. CISZEK demande où on en est des travaux au boulevard des Pyrénées. Il est répondu que dans l'attente de demander des subventions (DETR), les travaux ne pourront être réalisés que début 2020. De toute façon, il faudra faire les travaux en 2020 pour ne pas perdre la subvention du conseil général attribuée en 2018.

Interrogation de M. CISZEK sur les 84 km de linéaire inspectés : il s'agit de la quantité de contrôles par la caméra en aller et retour, effectués tout le long de l'année mais il sera demandé confirmation à l'exploitant.

M. CISZEK revient sur le déroulement du nouveau traitement à partir de la nouvelle station (captage en rivière, forage, etc).

M. ARRO répond que pendant la période des travaux l'eau provenait des forages mais que la mise en service de l'usine a été faite avec l'eau du Cady. Le sable a été renouvelé. Il précise que les forages fonctionnent environ 4h50 par jour.

M. CISZEK constate également que le différentiel sur le linéaire des réseaux apparaît sur tous les tableaux du RAD. Il fait remarquer que ne figure pas cette année sur le rapport la répartition du volume d'eau pris sur les forages et sur le captage.

Toutes les erreurs ou interrogations seront modifiées ou complétées auprès de SAUR et les RAD corrigés seront adressés aux communes.

**VOTE : 8 pour**

#### RAD assainissement

### **3) Approbation des comptes d'affermage 2018 eau potable et assainissement (adressés ce jour par mail aux communes)**

Il est évoqué surtout le surcoût engendré par le traitement des eaux de lavage utilisées par SAUR. Ce surcoût est pris en charge dans le nouveau contrat d'exploitation, signé après les travaux de l'usine tout comme le nouveau process de traitement, les forages, etc.. L'économie sur le coût du transport est toujours à l'étude, notamment avec l'Espagne. La société Linde chargé de la fourniture des bouteilles n'a toujours pas proposé de solution... la collectivité étant la seule, avec le lac des Bouillouses à utiliser ces fournitures. Mais il est confirmé que c'est l'exploitant qui a accepté de prendre en charge ce surcoût.

**VOTE : 8 pour**

### **4) Approbation de la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

M. ARRO explique que vu le départ à la retraite d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'attaché principal au 1<sup>er</sup> juillet 2019, et dans l'attente du transfert des compétences de la collectivité à la communauté de communes Conflent-Canigou, induisant la dissolution du SIVOM de la Vallée du Cady à une échéance non encore définie et à une date maximale fixée par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité ne peut recruter un attaché principal titulaire de la fonction publique territoriale pour une durée indéterminée.

Il propose le recrutement d'un agent contractuel aux mêmes niveaux de compétences et de fonctions que l'agent partant à la retraite mais à temps partiel et sans régime indemnitaire. La suppression du poste d'attaché principal titulaire de la fonction publique territoriale sera soumise à l'avis du CTP du centre de gestion

Le Président propose donc la modification du tableau des effectifs, tel que présenté en annexe.

**VOTE : 8 pour**

#### QUESTIONS DIVERSES

M. GUITART évoque les travaux envisagés au boulevard des Pyrénées. Il souhaiterait réaliser les travaux de voirie au mois de septembre. M. ARRO réaffirme que les travaux des réseaux ne pourront être réalisés avant 2020. M. GUITART annonce que les trottoirs en autobloquants ne seraient pas conservés mais remplacés par du béton. Cela modifierait le projet technique des travaux sur réseaux qui pourraient ne plus traverser le boulevard mais être déplacés sous les nouveaux trottoirs. Une discussion s'engage et il est convenu que dès l'octroi des subventions demandées par la Mairie, les maitres d'œuvre rentreraient en contact pour finaliser la coordination et les projets de travaux.

M. CISZEK fait part également du problème d'implantation des réseaux au rond-point du pont des Thermes pour lesquels il faudrait un jour tout reprendre à zéro, refaire une canalisation unique au lieu d'une ramification de canalisations faisant le tour du rond point... M. ARRO dit qu'effectivement ce genre de problème doit être envisagé lors de la prochaine mise à jour du schéma d'eau potable.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15h15.